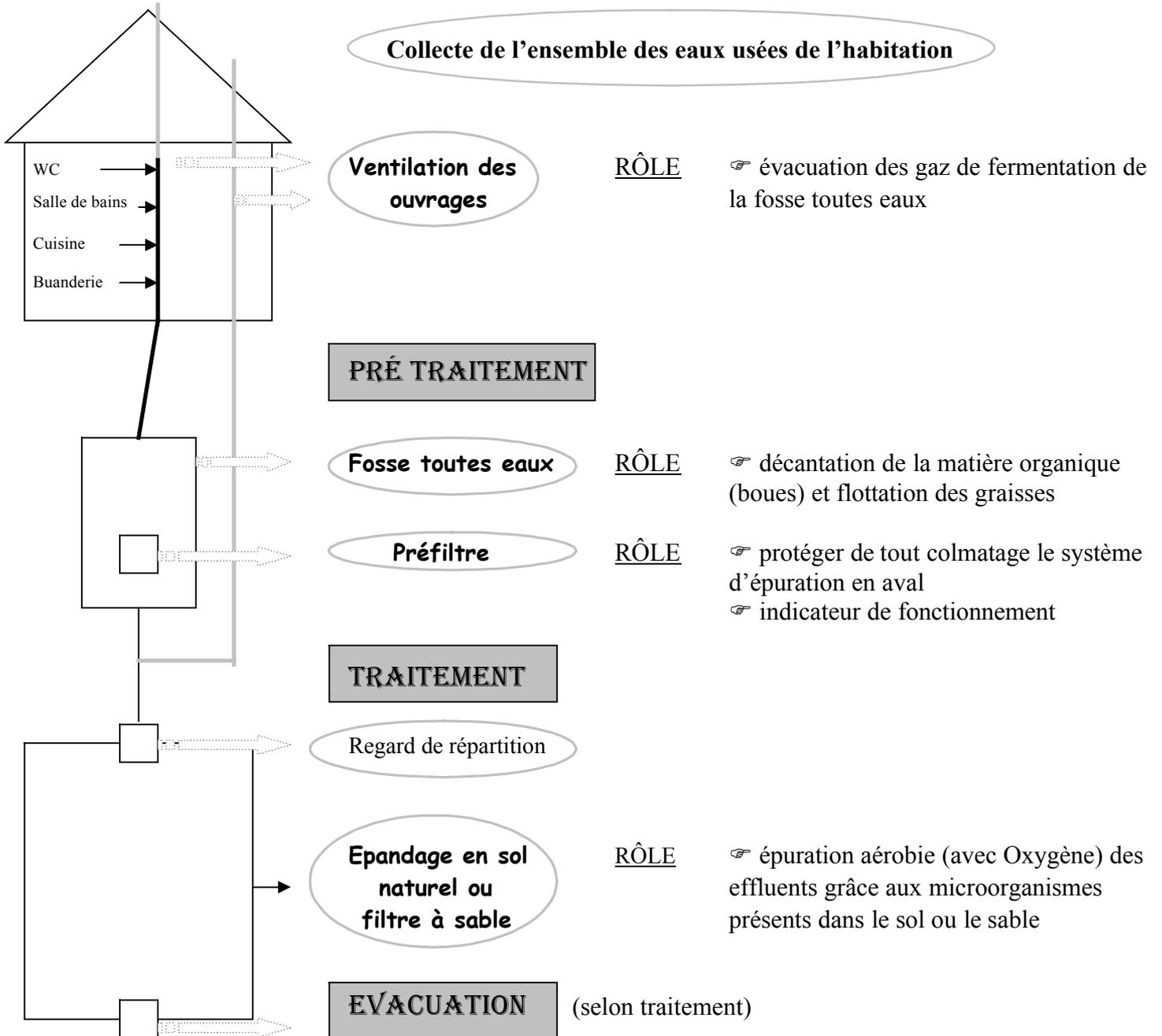


**Comment entretenir votre installation
d'assainissement non collectif ?
LES INDISPENSABLES**

Principes de fonctionnement



Principes d'entretien et responsabilités

☞ Les installations doivent être vérifiées et entretenues régulièrement afin d'assurer un bon fonctionnement de l'ensemble. Il est donc nécessaire que les regards **soient directement accessibles** (au niveau du sol fini et facilement visible).

☞ Les opérations de vidange **doivent être réalisées par un entrepreneur spécialisé** qui assurera le traitement de vos matières de vidange et doit vous remettre un bordereau de suivi avec la facture pour cette opération.



Les rejets de produits d'entretien de la maison (eau de javel, détergents) correspondant à une utilisation habituelle, ne perturbent pas le fonctionnement des installations comportant une fosse toutes eaux. Les déversements de produits tels white-spirit, peintures, huiles, médicaments, acide, soude... **sont interdits**.

Réaliser l'entretien ...

Fréquence	Ouvrage
Tous les 4 mois	Bac à graisse
	Préfiltre
Une fois par an	Regard de répartition
	Autres regards
Tous les 4 ans	Vidange de la fosse Changement de la puzzolane du préfiltre (déchetterie)
Après 15 ou 20 ans	Changement du sable du Filtre à sable

En pratique ...

Quelques opérations d'entretien sont indispensables pour le bon fonctionnement et la longévité de vos installations, ainsi que pour la préservation du milieu naturel.

Certains signes vous permettent facilement de repérer des dysfonctionnements dans votre filière d'assainissement. Les points suivants méritent une attention particulière :

- ✓ La fosse est à vidanger régulièrement.
- ✓ Le bac à graisse est à nettoyer aussi souvent que nécessaire, vous pouvez laisser la graisse aux ordures ménagères.
- ✓ Tous dépôts excessifs dans les ouvrages (préfiltre, regards...) doivent être nettoyés. Les boues de nettoyage peuvent être introduites dans la fosse, mais pas dans les ouvrages de traitement en aval.
- ✓ La présence d'eau en bout d'installation peut également signifier la perte de perméabilité du sol, il peut être nécessaire de fermer alternativement les drains au niveau du regard de répartition pendant quelques mois.
- ✓ La corrosion des ouvrages est souvent caractéristique d'une mauvaise ventilation.

Pour tout problème technique particulier de fonctionnement, de modification ou de conception, contactez le technicien du service assainissement de la Communauté de communes du Val de Sarthe.